

Abuja, Nigeria - juin 2026

Page 1/2

Direction de la Communication

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ DE GESTION DU CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS (ALCoMA) TIENT SA PREMIÈRE RÉUNION HISTORIQUE À LAGOS, NIGÉRIA

Lagos, Nigéria, 12 juin 2026. La concrétisation du projet ambitieux d'autoroute économique sans frontières du Corridor Abidjan-Lagos a franchi une étape majeure avec la tenue de la première réunion du Conseil d'administration de l'Autorité de gestion du Corridor Abidjan-Lagos (ALCoMA), les 11 et 12 juin 2026 à Lagos, Nigéria. Le Conseil est composé de représentants publics et privés en nombre égal provenant des cinq pays du Corridor — le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Togo — ainsi que de représentants de la Commission de la CEDEAO et de la Banque africaine de développement (BAD).

Cette réunion inaugurale marque une étape déterminante pour ALCoMA. Créée en vertu du Traité signé par les Chefs d'État des cinq pays du Corridor, ALCoMA a pour mandat de superviser le développement et la gestion du corridor de développement supranational Abidjan-Lagos. La réunion du Conseil a permis de définir des actions concrètes pour mettre en place le cadre institutionnel nécessaire à la transformation du Corridor à moyen et long terme, fournir une orientation stratégique et soutenir la réalisation des objectifs de haut niveau adoptés par les Présidents des cinq pays.

L'un des principaux points à l'ordre du jour de cette première réunion était la mise en place du cadre de gouvernance interne et l'examen des questions urgentes nécessaires pour faire progresser le projet vers la phase d'investissement et d'exécution. À cet effet, le Conseil a examiné et traité des questions relatives au leadership, aux procédures et aux règles de fonctionnement définies dans la Charte du Conseil, notamment les dispositions concernant le quorum, la durée des mandats du leadership et la planification de la relève afin d'assurer la continuité institutionnelle.

Pour conduire les travaux du Conseil d'administration d'ALCoMA, et conformément aux dispositions de l'Accord intergouvernemental (AIG) qui prévoit une rotation alphabétique entre les États du Corridor en commençant par la République du Bénin, le Conseil a désigné **M. Wilfrid Lauriano DO REGO comme premier Président du Conseil** pour un mandat de deux ans. Le deuxième membre, **M. AYADJI Omolade Hodonou Sourou Jacques, occupe automatiquement le poste de Vice-Président**. M. Wilfrid Lauriano DO REGO apporte une riche expérience, avec plus de 36 ans de carrière en tant qu'expert-comptable et auditeur, ayant occupé des fonctions de conseil et siégé dans les conseils d'administration de grandes multinationales, d'institutions financières, y compris des fonds de capital-investissement et d'infrastructures, ainsi que d'institutions axées sur l'Afrique. Le Conseil a également pris note de la désignation du Directeur des Transports, M. Chris Appiah, en tant que représentant de la CEDEAO au sein du Conseil.

Dans le cadre de son mandat de gouvernance, le Conseil a également mis en place deux sous-comités intérimaires pour accélérer les activités de l'Autorité durant la phase de démarrage : le **Comité intérimaire des ressources humaines et de la rémunération**, chargé de superviser le processus de recrutement compétitif du Directeur général ainsi que du Secrétaire juridique et corporatif d'ALCoMA, tout en examinant les structures de rémunération et d'avantages ; le **Comité intérimaire des finances**, chargé d'appuyer la mobilisation des financements d'investissement pour l'autoroute, de superviser l'architecture financière opérationnelle d'ALCoMA, la préparation de budgets intérimaires et la gestion des risques et des recettes liés au Corridor.

Un autre résultat majeur a été l'approbation unanime de la Banque africaine de développement (BAD) en tant que membre non-votant du Conseil d'ALCoMA. Cette décision tient compte du rôle essentiel joué par la Banque depuis le lancement du projet, notamment dans le financement de toutes les études techniques, avec le soutien de l'Union européenne. Elle reflète également sa désignation ultérieure par

Abuja, Nigeria - juin 2026

Page 2/2

Direction de la Communication

le Comité ministériel de pilotage en tant qu'Arrangeur principal mandaté (MLA) chargé de coordonner la mobilisation des investissements nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'autoroute supranationale, en étroite collaboration avec ALCoMA, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et la Commission de la CEDEAO.

En ce qui concerne le financement du corridor, le Conseil a exhorté les partenaires au développement, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, à soutenir la construction de l'autoroute ainsi que les opérations d'ALCoMA. Toutefois, il a exprimé sa préférence pour que ce soutien soit canalisé à travers le mécanisme de coordination d'ALCoMA, actuellement géré de manière collaborative par la BAD (Arrangeur principal mandaté), la CEDEAO et la BIDC, afin de garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif de financement du projet. À cet égard, le Conseil a approuvé la création d'un Bureau conjoint de gestion de projet (PMO) BAD-CEDEAO-BIDC recommandé par la Banque.

Le Conseil a également pris acte, avec satisfaction, de la réussite de la mission conjointe BAD-CEDEAO d'identification des investissements, menée dans les États membres du Corridor, au cours de laquelle les pays ont réaffirmé leur engagement envers la phase d'investissement, notamment par l'émission de lettres d'engagement. Il a salué les discussions en cours de la BAD visant à mobiliser un capital catalytique de 500 millions de dollars, provenant de l'enveloppe des opérations régionales du FAD-17 ainsi que des allocations basées sur la performance du FAD pour le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Nigéria. Ces ressources seront complétées par d'autres instruments financiers de la Banque, notamment les financements VGF, les garanties partielles de risque (PRG), les garanties partielles de crédit (PCG) pour les obligations en monnaie locale, les opérations non souveraines (NSO) et les financements climatiques via le partenariat GCA.

Concernant les prochaines étapes, le Conseil a adopté une feuille de route pour l'opérationnalisation de l'Autorité, comprenant des jalons clés tels que le recrutement immédiat du Directeur général, du Secrétaire juridique et corporatif, ainsi que des principaux Directeurs. Le Conseil a demandé à la CEDEAO de respecter strictement les délais convenus afin de maintenir la dynamique du projet.

Le projet d'autoroute du Corridor Abidjan-Lagos constitue l'un des projets d'infrastructures les plus ambitieux du continent africain. Il prévoit la construction d'une autoroute supranationale à six voies reliant les capitales et principaux centres économiques de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria, intégrant des composantes de facilitation du commerce et du transport, de développement des chaînes de valeur et de logistique. Ce projet devrait devenir un moteur majeur de développement économique et industriel en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2030. La Commission de la CEDEAO (avec ALCoMA), la BAD, la BIDC, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et d'autres partenaires travaillent conjointement à mobiliser les 15 milliards de dollars estimés nécessaires à sa réalisation, avec une mise en service progressive de certaines sections à partir de 2030. Le succès de la tenue de cette première réunion du Conseil d'administration d'ALCoMA constitue une pierre angulaire de cet effort, en posant les bases institutionnelles indispensables à la mise en œuvre de ce projet emblématique d'intégration régionale.

-----FIN-----

For further information, Kindly contact:
Directorate of Communication, ECOWAS Commission
Twitter: @ecowas_cedeao - Facebook: Ecowas-Cedeao
www.ecowas.int